



Contractuel de catégorie C

Par lilyblue

Bonjour,

Je me questionne sur le niveau licence de diplôme exigé sur certains recrutements d'agent contractuel de catégorie c.

En effet, après avoir posé la question sur un site du service public, on m'a répondu qu'il n'y avait pas de règles dans ce cadre là à ce sujet.

Toutefois, n'est ce pas incompatible avec la règle de base pour un recrutement en catégorie C et les compétences exigées à ce niveau ?

Ne faudrait il pas alors recruter un personnel de catégorie A dans ce cas ce qui serait plus logique avec le niveau de diplôme exigé ?

Merci d'avance pour vos lumières.

Lilyblue